

COMITE SYNDICAL

9 décembre 2025

COMPTE RENDU

OBJET :Approbation du compte-rendu de séance du comité syndical du 9 décembre 2025

Le 14 octobre, à 10 heures 15, le Comité Syndical s'est réuni dans les locaux de l'hôtel du Département à Marseille, sous la présidence de Mme Danielle MILON, M. Pierre RAVIOL étant secrétaire de séance et le quorum étant atteint.

PRESENTS :

Représentants du Département des Bouches-du-Rhône :

- Mme Danielle MILON, e, (3 voix)
- Mme Martine AMSELLEM, Suppléante de Mme Mandy GRAILLON (3 voix)

Représentant de la Communauté Arles-Crau-Camargue-Montagnette

- Mme Clotilde MADELEINE, suppléante de Monsieur Jean-Michel JALABERT (1 voix)

Représentant de la Commune d'Arles

- M. Pierre RAVIOL (1 voix).

Représentant de la Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône :

- M. Jérôme BERNARD, (1 voix)

ABSENTS et EXCUSES :

Représentants du Département des Bouches-du-Rhône :

- Mme Mandy GRAILLON,
- M. Didier REAULT
- M. Yves VIDAL
- Mme Corinne CHABAUD

Représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence

- M. Martial ALVAREZ
- M. Florian SALAZAR-MARTIN

Représentant de l'ACCM

- M. Jean Michel JALABERT,

Représentant de la Commune d'Arles

- M. Jean Michel JALABERT

Représentant de la Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône

- Mme Niève CASTEJON

Représentant de la Commune de Martigues

- M. Gaby CHARROUX
- Mme Sophie DEGIOANNI

Représentant de la Commune de Tarascon

- M. Lucien LIMOUSIN
- Mme Valérie MARTEL

DECISIONS DU COMITE SYNDICAL

1 – Approbation du compte rendu de la séance du 9 décembre 2025

ADOPTE A L'UNANIMITE

2 – Rapport sur les orientations budgétaires 2026

- **Vu le Code Général des Collectivités Territoriales**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Provence Fluviale, réuni en séance publique le 9 octobre 2025, dans les locaux l'Hôtel du Département des Bouches-du-Rhône, le quorum étant atteint,

A décidé :

- De prendre acte de la présentation du rapport et de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2026, conformément aux articles L.2312-1 et L.5722-1 du code général des collectivités territoriales.

ADOPTE A L'UNANIMITE

3 – Ouverture de crédits d'investissement anticipée sur le budget 2026

- **Vu le Code Général des Collectivités Territoriales**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Provence Fluviale, réuni en séance publique le 9 décembre 2025, dans les locaux l'Hôtel du Département des Bouches-du-Rhône, le quorum étant atteint,

A décidé :

- d'approuver le projet d'ouverture de crédits d'investissement anticipée sur le budget 2026 retracé dans le rapport ;
- de préciser que le projet est voté par chapitre, selon la maquette budgétaire M57 par nature.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Accuse de réception en préfecture
013-200090264-20260203-26_00011-DE
Date de télétransmission : 09/02/2026
Date de réception préfecture : 09/02/2026

4 – Approbation de la convention financière relative aux travaux sur le site de Port-Saint-Louis-du-Rhône

- **Vu le Code Général des Collectivités Territoriales**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Provence Fluviale, réuni en Séance Publique le 9 décembre 2025, dans les locaux de l'hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

A décidé :

- d'approuver la convention financière relative aux travaux sur le site de Port-Saint-Louis-du-Rhône ;
- d'autoriser la Présidente du Syndicat Mixte à signer cette convention annexée au rapport.

ADOPTE A L'UNANIMITE

5 – Approbation du contrat de partenariat avec la Compagnie Nationale du Rhône

- **Vu le Code Général des Collectivités Territoriales**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Provence Fluviale, réuni en Séance Publique le 9 décembre 2025, dans les locaux de l'hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

A décidé :

- d'approuver le contrat de partenariat financier avec la Compagnie Nationale du Rhône ;
- d'autoriser la Présidente du Syndicat Mixte à signer ce contrat annexé au rapport.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Accusé de réception en préfecture 013-200090264-20260203-26_00011-DE Date de télétransmission : 09/02/2026 Date de réception préfecture : 09/02/2026
